

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 16 JANVIER 2020

N° 2020-01-03

L'an deux mille vingt, le seize janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 48
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 79 Exprimées par pouvoirs : 56 <b>Total (mini 128) : 135</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

### **4 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)**

Luc DELAUP suppléant, Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

### **39 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Louis AICARDI, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Rosy FERRIGNO, Françoise GRAS suppléante, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dominique JOUVE, Bruno LAGIER, Patrick LIEVAUX, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Catherine NESTEROVITCH, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Christian THIRIOT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Roger DIDIER et Jean-Marc AUDERGON à Claude AURIAS, Olivier CADIER à Marcel BAGARD, Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Christine GUTIÈRES à Sébastien BERNARD, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Didier GIREN à Stéphane DECONINCK, Abel RIXTE et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Florent ARMAND à Myriam HUGUES, Franck MUCKE à Dominique JOUVE, Agnès ARMAND et Caroline YAFFEE à Bruno LAGIER, Philippe DE BEAUREGARD à Henriette MARTINEZ, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Nicolas SOULIER à Roland PEYRON, Pierre SCHIAZZA à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA et Robert GIVAUDAN à Éric RICHARD, Jean-Marc ARCHAMBAULT et Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Claude BAS et Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

### Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Jacqueline BOUYAC, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Michel COUBAT, Fabienne DARINI, Alain D'HEILLY, Brigitte DUC, Damien DURANCEAU, Alain FRACHINOUS, Remy FREY, Evelyne GAUTHIER, Sylvie LAMBERT, Valery LIOTAUD, Coralie PALLAIS, Frédéric ROUX, Ghislaine SAVIN,

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

**Participaient également à la réunion :**

Anne-Marie GROS suppléante

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Sud Provence-Alpes Côte d'Azur), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Convention triennale avec la DREAL – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale**

- ◆ Vu le code de l'Environnement ;
- ◆ Vu le Contrat de plan conclu entre l'État et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2015-2020 ;
- ◆ Vu le décret n° 2015-56 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2015 portant classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- ◆ Vu la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;

Le Président expose :

Une convention cadre vise à organiser pour la période 2020-2022 le partenariat entre l'État et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, avec pour finalité principale de contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et du patrimoine naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du Parc.

Elle définit les modalités du soutien financier apporté par l'État à travers une subvention annuelle de 100 000 € au titre de l'ingénierie territoriale. L'État peut apporter en plus des subventions au syndicat mixte pour la réalisation d'une action, d'une démarche, d'une initiative, expérimentale et/ou innovante, ou s'inscrivant dans le cadre d'une évaluation et/ou révision de Charte selon les disponibilités financières et les orientations nationales ; elles font l'objet d'arrêtés spécifiques.

Ce soutien peut être complété par des financements thématiques, qu'ils relèvent du droit commun (Natura 2000 par exemple) ou qu'ils soient mis en place dans le cadre de politiques spécifiques (appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt par exemple).

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, assure le pilotage et le contrôle de ce partenariat par les moyens qu'il juge les plus appropriés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Autorise** le Président à signer la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc et à solliciter toute subvention relative à des actions relevant de cette convention cadre avec la DREAL au titre de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Claude AURIAS

